

# Contrat léonin

**Malgré le tollé soulevé par l'additif au Cahier des charges du marché d'approvisionnement du pays en hydrocarbures gagné par la société Trafigura, le contrat est entré en vigueur le 15 janvier. Toutes les sociétés pétrolières, à l'exception d'ORYX et de la SMP-Atlas (deux sociétés où le groupe Abdallahi Ould Noueygued est fortement présent), l'ont finalement paraphé.**

Bien qu'il ait donné lieu à un appel d'offres international et à un dépouillement transparent devant une

commission créée à cet effet, le marché de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays n'a pas dérogé à la règle. Celle qui veut que tout marché public en Mauritanie donne lieu ou soit le fruit d'une malversation.

La règle semblait admise mais pour un secteur aussi sensible que les hydrocarbures, la pilule a été difficile à avaler. Moins de dix jours après la signature du marché avec Trafigura, un additif en plusieurs points, tous plus favorables les uns que les autres à cette société donc lésant considérablement la Mauritanie et les Mauritaniens, a été ordonné par le ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie au président de la commission

Suite en page 5

# Contrat léonin

Suite de Une

nationale des hydrocarbures. "Étant donné qu'il venait d'être nommé, le ministre a fait preuve dans le meilleur des cas de naïveté", analyse cet opérateur du secteur. Il a certainement fait aussi l'objet de pressions, Trafigura étant représentée par des hommes bien introduits qui ne reculent devant rien pour obtenir ce qu'ils veulent.

## De 11 à 17 millions de dollars

L'additif qui fera gagner à la société (et donc perdre à la Mauritanie) entre 11 et 17 millions de dollars par an selon les estimations, se résume en six points qui rendent caduc le cahier des charges signé par les deux parties (cf. Le Calame n°423 du 14 janvier 2004). Et vu l'ampleur des modifications, il aurait été plus conforme aux dispositions du code des marchés publics de lancer un appel d'offres. Trafigura a, en effet, volontairement réduit ses prétentions à la baisse lors des soumissions parce qu'elle était assurée que l'avenant qu'elle avait déjà sous la main serait accepté. Lui a-t-on donné des garanties dans ce cas? Le pas peut être franchi quand on voit la célérité avec laquelle le ministre et le président de la commission nationale des hydrocarbures ont modifié les clauses du contrat au détriment de leurs compatriotes et de leur pays. L'additif prévoit, en effet, un transfert de propriété et des risques à l'acheteur dans le déchargement du produit à Nouadhibou, l'attribution à l'acheteur des pertes en dépôt, le raccourcissement des délais de paiement,

la fixation des prix à la suite du chargement et les fluctuations des prix du fret. La question qui se pose maintenant est pourquoi le contrat a été modifié du moment que Trafigura l'a accepté tel qu'il est? Si la société s'est rendu compte que le marché n'est pas aussi rentable qu'elle le pensait, pourquoi satisfaire toutes ses exigences? N'aurait-il pas été judicieux pour le pays de lancer un nouvel appel d'offres? Dans un mémo consacré à cette affaire, une société pétrolière critique "la modification du contrat qui touche à la crédibilité du pays et vient s'ajouter au problème de la raffinerie de Nouadhibou, notamment au moment où tout est fait pour la moralisation de l'administration. Une mesure énergique doit être prise à l'encontre des auteurs de ces actes". Et d'ajouter que malgré les conditions favorables qui lui ont été accordées, 15 jours après la notification de l'adjudication, le stock stratégique n'est toujours pas en bac et la caution de 5 millions de dollars n'a pas été mobilisée.

Autre conséquence de cet additif: la facture énergétique sera majorée d'au moins 3 milliards d'UM. Les sociétés pétrolières étant désormais liées par ce nouveau contrat, elles vont être obligées de répercuter ces charges sur le consommateur pour ne pas tomber en faillite.

Et devant la chute de l'ouguiya face au dollar, il risque d'y avoir une importante hausse du prix à la pompe. Le pauvre automobiliste n'a pas fini de souffrir.

AHMED O. CHEIKH

## Qui est Trafigura?

Trafigura, à qui la Mauritanie vient de confier son approvisionnement en hydrocarbures est une société néerlandaise fondée par deux anciens employés de l'homme d'affaires américain-Marc Rich. Impliqué dans le scandale de l'Irangate (fourniture d'armes à l'Iran malgré l'embargo américain) et dans la violation de l'embargo contre l'Afrique du Sud pour cause d'apartheid, il avait été condamné à 325 ans de prison avant d'être gracié par Clinton, le dernier jour de son mandat. En 2003, cette société avait fait la une de tous les journaux européens à cause de son implication dans le trafic du pétrole irakien. Elle a même fait l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant cette violation et l'excluant du pétrole irakien.

## Procédure pas raffinée pour la raffinerie

Cédée l'année dernière à la société Feed Co. pour 5 millions de dollars, la raffinerie de Nouadhibou est finalement revenue à l'État mauritanien après la dénonciation du contrat. Ayant une capacité de stockage de 300.000 tonnes, la raffinerie a une valeur beaucoup plus importante que celle qui a été payée par les Américains surtout dans la perspective de l'exploitation du pétrole en Mauritanie. Mais au moment de rendre son argent à Feed Co., un problème inattendu a surgi: la société a réclamé un million de dollars de plus que les 5 millions. Un million qui a servi à payer les intermédiaires mauritaniens (dont de hauts responsables). Et la Mauritanie a été obligée de s'exécuter. En échange, la société aurait remis à la présidence la liste de ces hauts fonctionnaires dont deux au moins ont été virés sans ménagement. Et le troisième est en sur-